

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

11. Lancement de la procédure de déclassement du domaine public du parking situé rue de Normandie et signature d'une promesse de vente avec CERBALLIANE

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Plusieurs rencontres ont été organisées entre la commune et les représentants de la SELAS CERBALLIANE NORMANDIE OUEST, aujourd'hui à la recherche d'un terrain pour y implanter leur nouveau laboratoire. Suite aux différentes propositions qui ont pu leur être faites, ces derniers ont manifesté leur intérêt pour un terrain situé à l'extrémité nord du quartier Léonard GILLE.

Ce terrain, d'une surface de 2 200 m² environ, comprend notamment un parking public de 35 places – pour partie utilisé par les locataires d'INOLYA – ainsi qu'un abri couvert réservé aux conteneurs à ordures ménagères. La commune s'est donc rapprochée du bailleur social et de l'IVN pour étudier les conséquences de ce projet en matière de stationnement et de ramassage des ordures ménagères et les solutions envisageables.

Tel qu'arrêté à ce jour, le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- dépôt du Permis de Construire mars 2026
- délivrance de l'arrêté : juillet 2026
- recours des tiers (échéance) : octobre 2026
- acquisition du terrain : novembre 2026
- démarrage du chantier : décembre 2026
- livraison du bâtiment : septembre 2027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-11-DE

Accusé certifié exécutoire

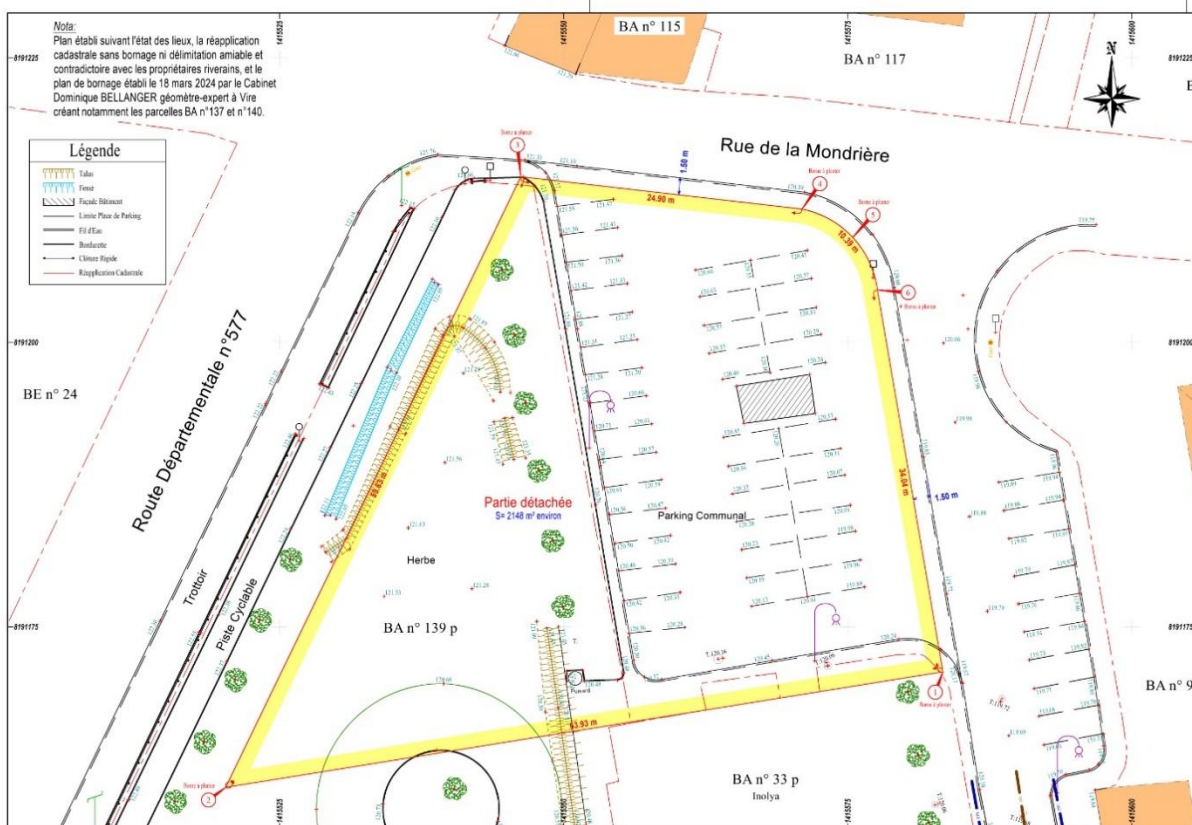
Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/11 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le terrain d'assiette de cette opération englobant un parking public (domaine public non cadastré) et des espaces verts d'agrément, la commune doit donc au préalable désaffecter et déclasser cette emprise du domaine public ; soit, environ 2 200 m².



Cette emprise est donc affectée à l'usage direct du public et constitue à ce titre une dépendance de la voirie routière. Le domaine public étant par principe inaliénable, ce terrain doit être déclassé avant toute cession. La procédure se réalise en 2 étapes : le bien doit faire l'objet d'une désaffectation et un acte juridique de déclassement doit être pris après enquête publique.

VU l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles L. 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R. 141-10 dudit code,

VU la lettre d'intérêt de CERBALLIANCE en date du 8 avril 2024 exprimant son engagement pour le rachat à la commune de l'emprise susmentionnée,

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/11 du 16 février 2026 à 20h30

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce lors de la séance du 19 janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver le principe de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal de l'emprise considérée en vue de son reclassement dans le domaine privé communal et de sa cession à la SAS CERBALLIANCE.
- D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté municipal.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une promesse de vente avec la SAS CERBALLIANCE portant sur l'emprise foncière aujourd'hui identifiée. Cette promesse de vente sera établie après consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat afin de déterminer le prix de cession.
- De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	36	01
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/11 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/11 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/11 du 16 février 2026 à 20h30